

*PROJET COACH
EMPLOI / LOGEMENT
DIJON*



SOMMAIRE

- ✓ Principes de la méthode IPS et de son application dans le projet
- ✓ La méthode IPS et les entreprises
- ✓ Bilan COACH 2021
- ✓ Retour à l'emploi – bilan 2021 - 2022



PROJET EXPERIMENTAL

COACH Emploi-logement

Co-construire un Accompagnement Complet pour les personnes Hébergées vers l'emploi et le logement

Le **projet COACH emploi/logement** est né suite à des travaux autour de l'emploi et du logement, organisés en 2018 par l'Agence Nationale des Solidarités Actives (ANSA).

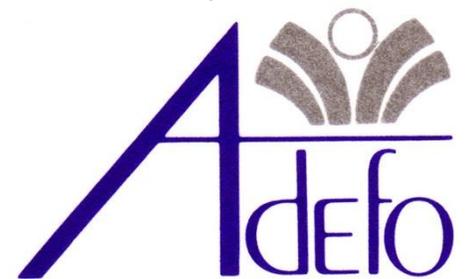
Ce projet consiste à expérimenter l'accompagnement vers l'emploi tout en y associant l'accès au logement, pour des personnes en situation de précarité et hébergées dans des dispositifs du secteur AHI (Accueil Hébergement Insertion), tels que les CHRS.

Ce projet porté par la DIHAL (Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au logement) a été lancé en fin d'année 2020 sur 6 territoires nationaux (Dijon, Bordeaux, Lille, Nice, Rezé (près de Nantes) et Lyon).

L'ADEF0 qui est chef de file du projet sur le territoire de Dijon, déploie cette expérimentation avec des personnes accompagnées dans les CHRS Blanqui et Sadi Carnot de l'ADEF0 et le CHRS Herriot de l'ACODEGE.



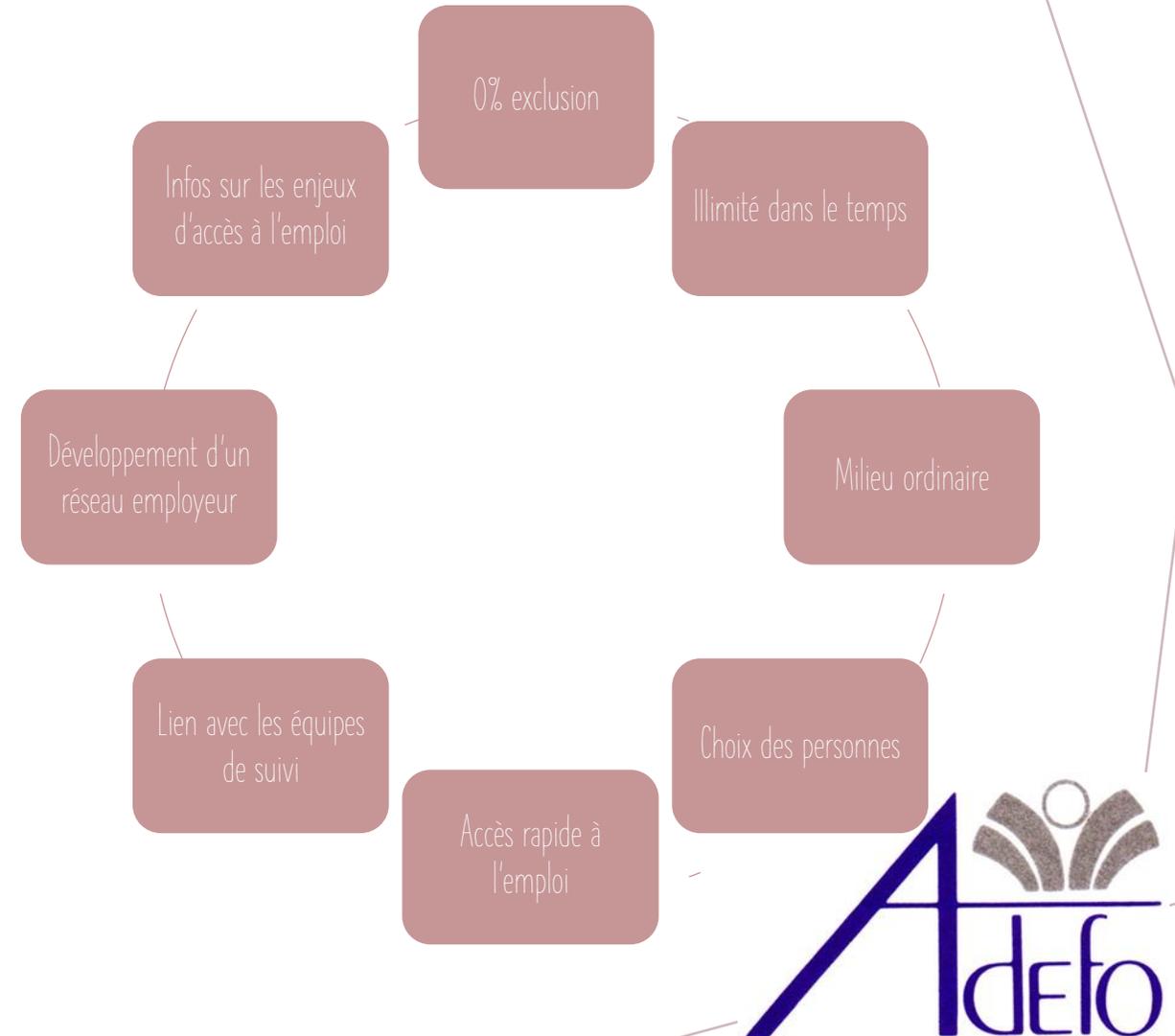
*PRINCIPES DE LA
METHODE IPS ET SON
APPLICATION DANS LE
PROJET COACH*



METHODE IPS ET SES 8 PRINCIPES

IPS : Individual Placement and Support – années 90' aux Etats-Unis

- Trouve son origine dans le soutien à l'emploi pour les personnes déficientes intellectuelles ou porteuses de handicap dans le milieu ordinaire de travail, dès les 70' (rétablissement et « empowerment » des personnes)
- Taux de retour à l'emploi : 60% dans les pays anglo-saxons – 47% en Europe (Working First à Marseille en 2018 : 56%)
- Durée moyenne d'accompagnement : 18 mois (Working First à Marseille : 30 mois)
- Transférabilité du modèle en cours sur d'autres publics : addictions, bénéficiaires des minimas sociaux, repris de justice, troubles autistiques,...



APPLICATION DANS LE PROJET COACH

Mise en relation rapide avec le monde de l'entreprise

Sous 1 mois

(enquête métier, PMSMP,
rencontre d'entreprise...)

Mise en emploi en milieu ordinaire

Dans les 6 mois

Suivi en entreprise

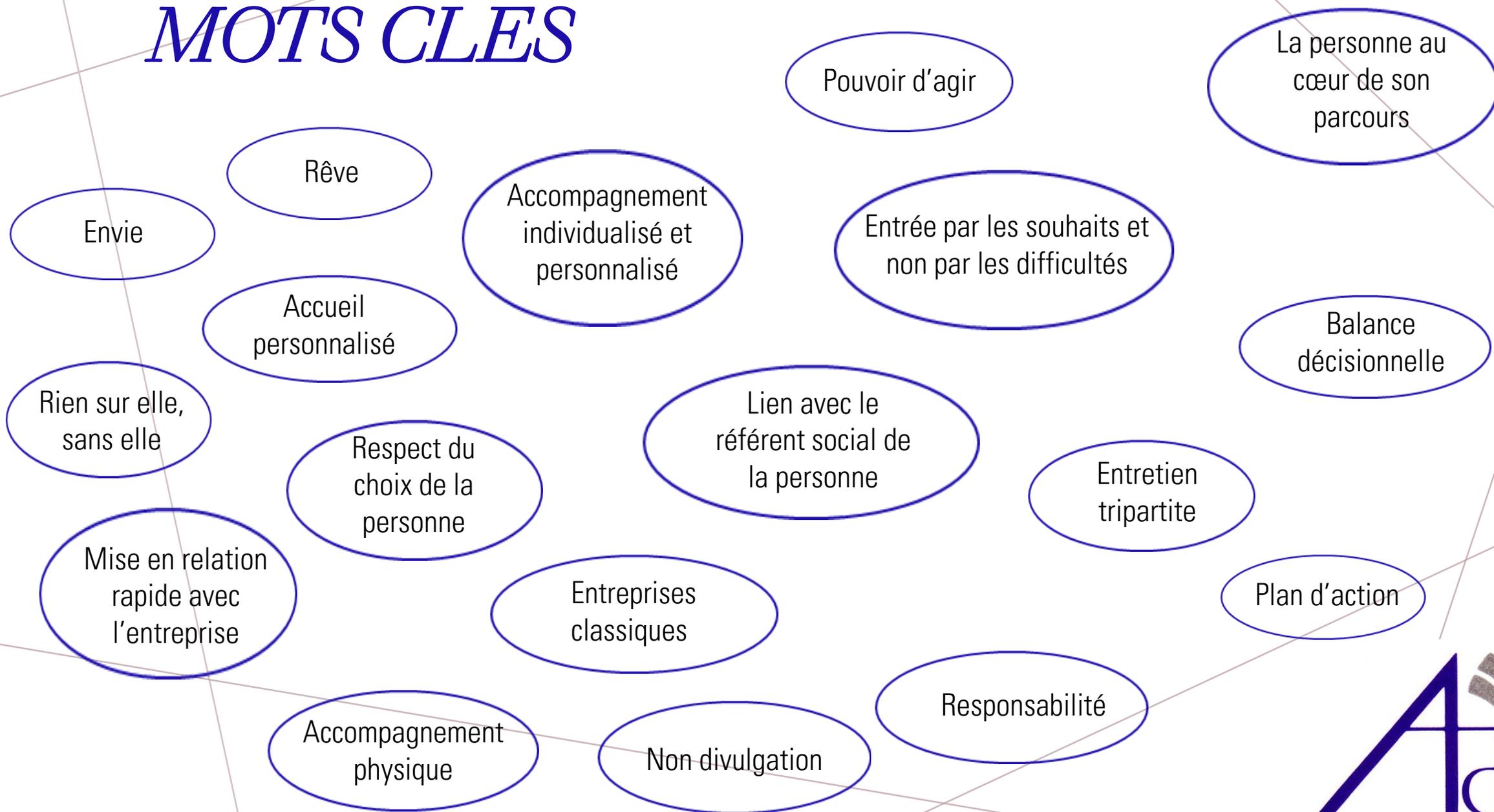
Illimité, au choix de la
personne

Suivi en lien avec les équipes médico-sociales des CHRS et le référent de la personne pour :

- Effectuer les démarches d'accès à un logement adapté aux besoins de la personne
- Lever les freins sociaux et aider dans les démarches pour accéder à un emploi ou le garder (transport, garde d'enfants, ...)

- ✓ Accompagnement de 70 personnes hébergées au sein des trois CHRS
- ✓ Mise en relation rapide avec des entreprises du milieu ordinaire - 1^{er} contact avec le monde de l'entreprise sous 30 jours (enquête métier, visite d'entreprise, participation forum, contrat de travail...)
- ✓ Suivi en entreprise
- ✓ Soutien de la personne, en fonction de ces besoins
- ✓ Travail en collaboration avec les travailleurs sociaux et les partenaires
- ✓ Développement d'un réseau d'entreprises classiques (ne relevant pas de l'insertion)
- ✓ Essaimage auprès des professionnels de l'emploi et relevant des dispositifs AHI sur le bassin dijonnais

MOTS CLES



LA METHODE IPS ET LES ENTREPRISES

Entreprises classiques

Plusieurs secteurs d'activités différents

Panel varié d'entreprises

Connaissance des métiers
et des prérequis

Suivi dans l'emploi

Accompagnement à la
prise de poste

Participation à petit déj entreprises

Accompagnement pour les
entretiens de recrutement

Respect de la non-divulagation

Rencontre tripartite

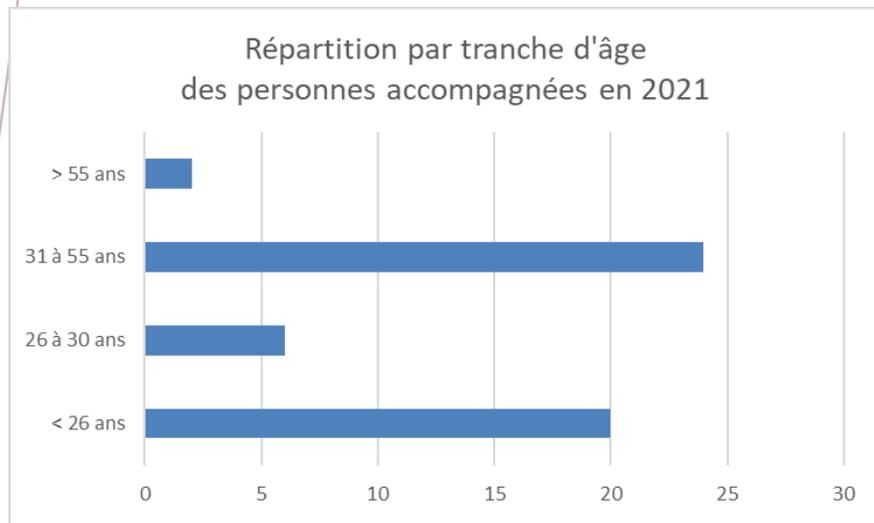
L'accompagnement dans l'entreprise se fait selon
le souhait et besoin de la personne accompagnée



BILAN COACH 2021



52 PERSONNES ACCOMPAGNÉES



- 39% ont moins de 26 ans
- 46% ont entre 31 et 55 ans

Les orientations se font par l'intermédiaire d'une
fiche de liaison accompagnée d'un échange
entre le TS et la Job Coach



18 femmes soit 35%

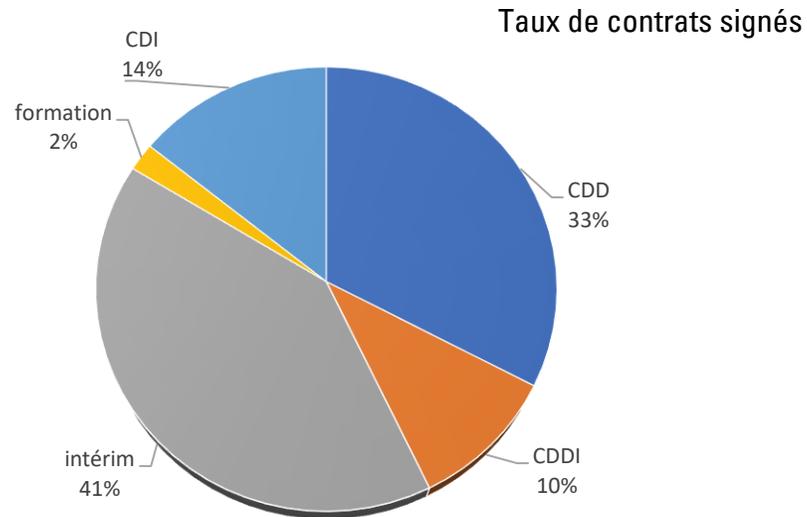


34 hommes soit 65%

15% ont une Reconnaissance RQTH

23% sont bénéficiaires du RSA

ACCES ET RETOUR A L'EMPLOI



49 contrats ont été signés :

- 7 CDI soit 14%
- 16 CDD soit 33%
- 5 CDDI soit 10%
- 20 CTT soit 41%
- 1 formation soit 2%

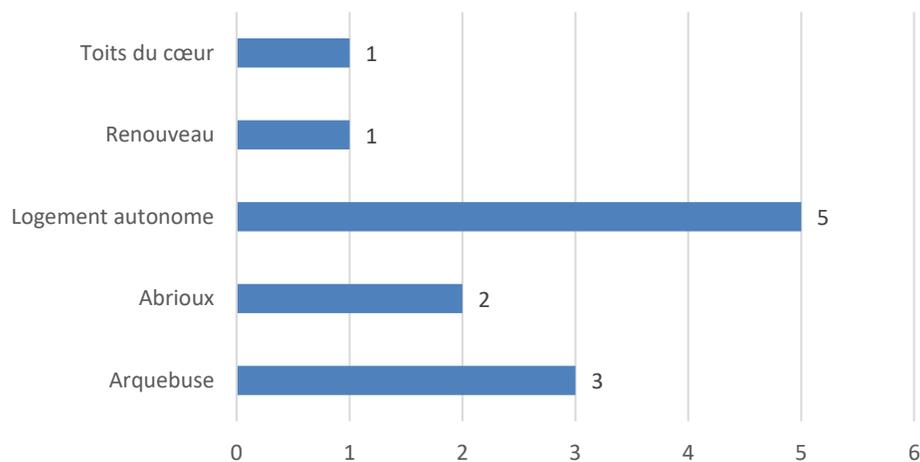
Parmi les 7 contrats en CDI, 2 ont été rompus pendant la période d'essai

- 27 soit 52 % des personnes accompagnées ont travaillé en 2021
- 14% des personnes ont signé un CDI
- 50% des personnes ont travaillé en CDD ou Intérim

Accès au 1^{er} emploi, en moyenne après 1,5 mois d'accompagnement

L'ACCES AU LOGEMENT DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Relogement des personnes accompagnées



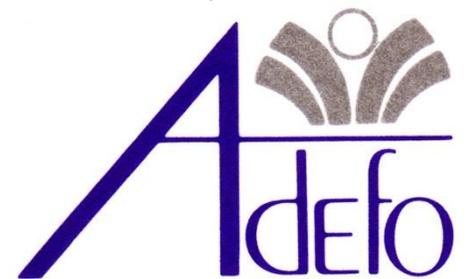
12 relogements

Parmi les 5 personnes relogées en logement autonome :

- 3 bénéficient d'une mesure LDA
- 1 bénéficie de l'accompagnement Un chez soi d'abord
- 1 retour au domicile conjugal

Le relogement en ALT ou CHRS correspond, soit à des besoins liés à la santé, soit à l'accès à un hébergement individuel

RETOUR A L'EMPLOI
BILAN 2021 -2022



RETOUR A L'EMPLOI

BILAN 2021 - 2022

- 49 personnes ont travaillé (soit 60,5%)
- 93 contrats de travail
 - 32 en CDD (soit 34%)
 - 31 en intérim (soit 33%)
 - 17 en CDI (soit 18%)
 - 8 en CDDI (soit 9%)
 - 2 en Contrat pro (soit 2%)
 - 3 en formation (soit 3%)
- 1,8 mois en moyenne d'accompagnement avant signature du 1^{er} contrat

81 personnes accompagnées
du 01/01/2021 au 15/11/2022



34 femmes / 47 hommes

35 personnes
en cours d'accompagnement
au 15/11/2022

Les données sur l'accès au logement ne sont pas consolidées à ce jour



MERCI

